



Date de dépôt : 22 novembre 2022

Rapport

de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2023

Rapport de André Pfeffer (page 3)

Projet de loi (13189-A)

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2023

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation 2023 des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| a) total des produits : | 1 291 millions de francs |
| b) total des charges : | 1 257 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 34 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2023 des Services industriels de Genève, s'élevant à 297 millions de francs, est approuvé.

Rapport de André Pfeffer

Les membres de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève se sont réunis le 18 novembre 2022 afin de procéder à l'examen de ce projet de loi.

La commission était présidée par M^{me} Claude Bocquet et le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M^{me} Léna Piaget.

Audition de M. Michel Balestra, président du conseil d'administration – SIG, M. Christian Brunier, directeur général – SIG, M^{me} Céline Gauderlot, directrice des finances – SIG, et M. Jean-François Jordan, directeur développement et planification – SIG

M^{me} Gauderlot explique que la préparation du **budget 2023 se situe dans un contexte incertain**, lié à la guerre en Ukraine. Elle indique que la première incertitude concerne **le marché des énergies qui a connu une très forte hausse dès l'année 2021**. Cette hausse s'est accélérée lors du premier semestre 2022 et s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois d'août 2022. Cela laisse entrevoir **des coûts d'approvisionnement pour 2023 en très forte hausse par rapport à l'année 2021 (+140%) et par rapport à l'année 2020 (+200%) pour le marché de l'électricité et le marché du gaz**. Elle précise que cette hausse a un impact sur la période à venir : en comparaison du précédent plan d'affaires, pour les années 2023 à 2026, il y aura 1 milliard de coûts en plus.

M^{me} Gauderlot explique que la deuxième incertitude concerne les indicateurs macroéconomiques, à commencer par **l'inflation qui se situe à des niveaux très élevés**. L'atterrissage de l'inflation reste encore incertain, même si aujourd'hui, sur la base des dernières prévisions de l'OCSTAT, il est probable que l'inflation se situe entre 2,5% et 3%. Elle précise que l'inflation connue au moment de l'élaboration du budget était de 2%.

Selon M^{me} Gauderlot, la troisième incertitude **concerne l'évolution des marchés des matières premières qui ont connu une hausse importante sur toute la chaîne de production** : elle explique qu'il y a eu une forte croissance de ces matières en 2022, avec aujourd'hui un certain recul pour des matières comme l'acier. Selon elle, les niveaux restent néanmoins supérieurs à ceux de l'année 2020.

Enfin, M^{me} Gauderlot affirme que la quatrième incertitude concerne **les taux d'intérêt (longs ou courts) qui ont connu une évolution en fonction de l'inflation**. Elle explique que lesdits taux d'intérêt ont augmenté de manière

très importante depuis le début de la guerre en Ukraine, même si, aujourd'hui, il y a une légère détente.

M^{me} Gauderlot relève que le premier point à noter est le résultat de gestion, qui est en diminution par rapport à 2021 et 2022 et qui, sur la période quinquennale à venir, sera inférieur de près de 18 millions, en moyenne. Elle explique que cette dégradation du résultat de gestion provient directement de la croissance du coût des énergies, dont une partie est reflétée dans les produits. Elle indique que le deuxième point à retenir est que, malgré ce contexte, la priorité est de maintenir, en 2023, un programme d'investissement ambitieux en matière de transition énergétique. Elle précise que le programme d'investissement est maintenu à un niveau soutenu sur toute la période à venir : près de 1,6 milliard de francs doivent être investis entre 2023 et 2027, ce qui constitue une moyenne de 325 millions par an et presque 300 millions pour l'année 2023. Elle indique que ce **niveau d'investissement constitue un défi important pour les SIG, puisque sur les cinq dernières années l'investissement était plutôt de 200 millions par année. Elle explique que sur les 1,6 milliard de francs d'investissement, une partie importante concernera la transition écologique : près de 700 millions y seront consacrés pour la période 2023-2027.** Elle précise que, **si l'on ajoute à ce chiffre toutes les dépenses liées au programme éco21, les éléments en lien avec la politique de gestion des déchets et les éléments relatifs à la géothermie, plus de 800 millions vont être engagés pour la transition écologique dans le canton.**

M^{me} Gauderlot poursuit en indiquant que la maîtrise des charges est une priorité pour les années à venir. Elle explique que, pour l'année 2023, il est prévu de maintenir les effectifs, bien que le périmètre des activités des SIG soit en hausse. Enfin, elle dit que le dernier point à retenir est que les budgets tiennent compte d'un prélèvement en faveur des propriétaires de 10 millions par année.

Un commissaire EAG souhaiterait poser une question au sujet de la planche sur les chiffres clés.

La présidente suggère d'attendre la fin de la présentation.

S'agissant de la planche sur les produits, M^{me} Gauderlot indique qu'il y aura, en 2023, une hausse majeure, dans le secteur de l'énergie, qui concerne principalement l'électricité et le gaz. Elle explique, d'une part, que les activités liées aux réseaux ont une relative stabilité et, d'autre part, que les produits sont appelés à augmenter de 335 millions entre 2021 et 2023. 315 millions concernent l'énergie. Sur ce dernier chiffre, elle précise qu'une très large proportion concerne l'électricité (+171 millions) et le gaz (+122 millions). Elle

explique que c'est la répercussion de la hausse des coûts d'approvisionnement dans les tarifs ou les prix. Elle indique que le reste de la croissance concerne l'activité thermique, pour laquelle une croissance est attendue d'un peu moins de 30 millions entre 2021 et 2023. Elle ajoute qu'il y aura un effet volume puisqu'une évolution de 520 à 586 GDH est attendue. S'agissant de la partie gestion des réseaux, elle précise qu'il y aura une croissance moindre avec une augmentation de presque 30 millions, en lien avec la répercussion des coûts de l'électricité.

Selon M^{me} Gauderlot, la planche des achats d'énergie met en évidence les propos du préambule. Elle indique qu'il y aura des achats d'énergie en 2023 pour 609 millions alors que ceux-ci s'élevaient à 251 millions en 2021. Elle précise que le budget de 2022 était relativement similaire à celui de 2021. Elle explique que la hausse des coûts des énergies concerne l'électricité, le gaz mais également la partie « transport électricité très haute tension ». S'agissant de cette dernière partie (dite Swissgrid), la croissance (+ 14 millions par rapport au budget de 2022, soit une hausse de 44%) reflète la hausse importante des tarifs de Swissgrid en 2023. Elle fait remarquer qu'il est attendu, à la suite de cela, une relative stabilité. Elle précise que, selon Swissgrid, cette hausse des tarifs résulterait aussi de la hausse du prix de l'électricité sur le marché. S'agissant de la partie électricité, cette planche illustre l'augmentation de plus de 186 millions entre 2021 et 2023. Elle explique que cette hausse reflète le coût global d'approvisionnement, étant précisé qu'il y aura une augmentation des besoins en approvisionnement de plus de 100% au moment de l'élaboration du budget ainsi qu'une augmentation de 85% en 2023, ce qui laisse penser, selon elle, qu'il y aura peu de variations sur le budget 2023. Elle attire l'attention de députés sur le fait qu'il y a une partie « ruban », laquelle concerne les achats de 2023 ayant déjà été effectués au moment de la préparation du budget. Elle explique aussi que l'affinage des volumes d'approvisionnement peut amener des variations importantes, en particulier si le coût du marché est particulièrement élevé. S'agissant de la partie gaz, elle précise que l'augmentation, de plus de 154 millions entre 2021 et 2023, est essentiellement liée à un effet prix. Enfin, elle précise, d'une part, que 70% des volumes d'approvisionnement étaient déjà achetés au moment de l'élaboration des budgets et, d'autre part, que des variations pourraient intervenir à l'avenir en fonction de l'évolution des prix sur le marché.

M^{me} Gauderlot dit que la planche relative aux redevances et incitations versées par les SIG montre qu'il y a une décomposition par nature de ces différentes redevances et subventions avec une identification de la partie due aux propriétaires. Elle fait remarquer qu'en 2023, ce poste augmente de 10 millions, par rapport à 2021, à cause de la redevance du domaine public : il

s'agit d'un effet mécanique d'application de la LSIQ qui prévoit que le calcul de cette redevance doit se faire sur le tarif de distribution du réseau électrique. Elle souligne qu'il y a, ainsi, une augmentation de cette redevance de 7,7 millions entre 2021 et 2023. Elle explique que le reste de l'augmentation concerne les incitations éco21, les SIG ayant annoncé, début 2022, qu'ils augmenteraient le volume desdites incitations afin d'encourager les efforts fournis en termes d'efficacité énergétique et d'énergie solaire. Elle souligne, enfin, l'élargissement du programme dédié aux économies d'électricité et de CO₂ avec la volonté, d'une part, de diminuer la production des déchets et, d'autre part, de favoriser l'économie circulaire.

S'agissant de la planche sur les charges d'exploitation, M^{me} Gauderlot relève que 390 millions seront dédiés aux charges d'exploitation en 2023. En ce qui concerne les charges d'exploitation pures, elle indique que le total s'élève à 385 millions, alors que celui de 2021 s'élevait à 381 millions. Elle relève que c'est une très légère augmentation, étant précisé que ce qui vient augmenter les charges d'exploitation est l'effet de l'inflation, lequel est prévu dans le budget 2023 à hauteur de 2%. Les « autres charges d'exploitation » sont relativement plus élevées par rapport à 2021 : celles-ci étaient de 110 millions en 2021 et sont désormais prévues à hauteur de 112 millions pour l'année 2023. Elle mentionne que les SIG ont initié un programme de sobriété, optimisation et croissance partagée. S'agissant de la partie « recherche et développement », elle fait remarquer qu'il y a une diminution importante des charges puisque celles-ci s'élevaient à 17 millions en 2021, alors qu'elles ne sont plus que de 5 millions en 2023. Elle précise que cette diminution ne montre pas l'arrêt de la géothermie mais illustre le passage d'une phase exploratoire à une phase d'exploitation : c'est le passage des charges de recherche et développement, qui se trouvaient dans la phase exploratoire, dans la partie investissement, laquelle se trouve désormais dans la phase d'exploitation.

S'agissant de la planche relative aux investissements, M^{me} Gauderlot indique que celle-ci montre la synthèse des investissements sur le budget 2023 et sur la période quinquennale. Elle fait remarquer qu'il y a une volonté de maintenir un programme ambitieux, avec une légère hausse par rapport au plan d'affaires 2022-2026 : le précédent plan d'affaires était de 1,5 milliard alors que, pour la période 2023-2027, celui-ci est de 1,6 milliard. Elle explique que 700 millions sont destinés à la transition écologique, 630 millions sont dédiés aux réseaux et ouvrages concernant les activités historiques des SIG, près de 190 millions serviront à la future usine de traitement de gestion des déchets Chenevriers IV et 95 millions sont consacrés aux autres infrastructures SIG (informatique, logistique et bâtiments).

M^{me} Gauderlot fait remarquer qu'une part importante du budget 2023, et des années subséquentes, est destinée à la thermique : 580 millions sont prévus pour les réseaux thermiques structurants sur la période à venir, dont 95 millions en 2023 pour les réseaux GeniLac et GeniTerre. Elle attire l'attention sur les 80 millions destinés aux investissements dans les autres énergies renouvelables. Enfin, elle ajoute que 40 millions sont dédiés au solaire et 10 millions à la géothermie.

Finalement, s'agissant de la planche relative à la dette nette, M^{me} Gauderlot explique que les SIG ont effectué un désendettement massif entre 2014 et 2021, le montant de la dette étant passé de près de 1 milliard à 410 millions. Elle dit qu'il faut prévoir, dès l'année 2023, que l'entreprise se réendette. Elle explique que ce phénomène est dû au fait que les flux de trésorerie, qui proviennent de ces activités, restent constants. Elle indique qu'en contrepartie, il y a une forte hausse des investissements (325 millions par année). En somme, ces deux éléments font que l'entreprise doit s'endetter afin de couvrir ce programme d'investissement, sa capacité de financement ne lui suffisant plus. Elle précise que les SIG ont d'ailleurs déjà commencé à s'endetter. Elle rappelle que les SIG ont obtenu une enveloppe de 500 millions d'endettement maximum, pour la période 2022-2022, sur laquelle une première tranche de financement a déjà été levée dans le courant de l'année 2022.

Le commissaire EAG relève que les SIG n'ont pas dépensé les 50 millions prévus. Il demande dès lors ce que les SIG prévoient afin de réellement dépenser cette somme.

M. Brunier dit que les SIG se trouvent dans une situation que toutes les entreprises connaissent. Il explique que la direction des finances et le directeur général réalisent environ 85% des projets chaque année, avec des coûts proches de la réalité. Cette année est toutefois particulière : à cause de la guerre en Ukraine, les SIG rencontrent des difficultés pour obtenir certains matériaux. De plus, il y a eu un retard dans le développement de la thermique. Il précise que les entreprises privées dans les domaines de l'urgence climatique sont débordées.

Le commissaire EAG relève également que, lors des années précédentes, le différentiel était relativement similaire.

M. Brunier répond par la négative. Il explique que, ces dernières années, ils ont rapproché le budget réel du budget d'investissement. Ils donnent le budget pour réaliser 85% des projets, ce qui est plus réaliste. Il insiste sur le fait que cette année est particulière.

M. Balestra indique que les SIG ne dépensent pas forcément ce qui a été mis au budget. Ils sont exigeants avec leurs prestataires de service et avec les

entreprises mandatées et sont prêts à retarder certains projets afin de négocier des conditions qui leur conviennent. Il fait remarquer que cela ne peut pas se prévoir sur une année, le but étant d'obtenir les meilleurs projets au meilleur prix et non pas d'avoir simplement épuisé le budget d'investissement.

Le commissaire EAG précise que ce n'était pas ce qu'il voulait dire. Il ajoute qu'il n'a pas l'impression que le budget s'élève, ces dernières années.

M. Brunier indique qu'il y a quand même une amélioration sensible.

M^{me} Gauderlot fait remarquer que le budget pour l'année 2021 était de 232 millions alors que le réel s'élevait à 225 millions. Elle admet que l'année 2022 a été plus compliquée, compte tenu des coupures dans la chaîne d'approvisionnement.

Le commissaire EAG relève que Bâle a interdit le gaz. Il demande quelles mesures ont été prises par les SIG afin de s'assurer qu'il n'y ait plus d'émanations de gaz.

M. Brunier indique que Bâle a un fonctionnement différent de celui des autres cantons : pour accélérer la transition, le canton a créé un réseau thermique en enlevant le réseau de gaz. En revanche, l'Etat indemnise les gens qui ont une chaufferie neuve. Il explique que c'est le seul canton qui a choisi cette politique. Même si celle-ci permet d'accélérer la transition, il pense que politiquement, compte tenu du risque de pénurie, la suppression du gaz n'est pas forcément une bonne chose. Pour lui, c'est un choix de priorité. Pour le moment, les SIG laissent le gaz et organisent la planification avec l'office de l'énergie. Il précise que c'est au législateur, et non aux SIG, de choisir.

Le commissaire EAG indique que, même si les coûts sont élevés, cette politique permet d'atténuer la dépendance que la Suisse entretient envers la Russie.

M. Balestra précise que, en matière de transition énergétique, Zurich et Genève, qui remplissent toujours entre 89% et 95% des objectifs de la transition énergétique 2050, sont en avance sur les autres cantons.

Un commissaire S relève, premièrement, s'agissant de la dette nette, qu'il y a un saut important en 2024. Il ne retrouve toutefois pas les 150 millions sur la dette nette. Il souhaite dès lors avoir une explication à ce sujet. Deuxièmement, il demande, d'une part, la définition de l'effet ruban et, d'autre part, quelles seraient les prévisions budgétaires dans l'hypothèse où la guerre en Ukraine se terminerait. Troisièmement, il aimerait connaître la part de l'énergie renouvelable produite localement à Genève et celle qui est produite directement par les SIG.

M. Balestra explique que, même si la guerre en Ukraine se terminait, le projet allemand ayant pour but de compenser le manque de production des énergies renouvelables par la production de gaz sera remis en question. Il indique que, pour l'instant, les SIG ne peuvent pas évaluer cette question. Il dit que le directeur général et lui-même ont demandé d'être strict sur le budget de l'année suivante tout en tenant compte de l'évolution géopolitique, des marchés et de l'ensemble des conditions économiques.

M. Brunier précise que les SIG produisent environ 25% de la consommation électrique du canton, laquelle est entièrement dédiée aux tarifs. Il fait remarquer que cela fait 40% de la consommation des tarifs. Ensuite, il explique que l'effet ruban permet aux SIG de connaître, chaque jour, cette consommation, laquelle est ajustée en fonction de la météo et des événements à Genève (p. ex. une conférence internationale augmente la consommation). Il indique que le but est d'être le plus juste possible, étant précisé que l'énergie achetée en trop grande quantité ne sert pas et que l'énergie achetée au dernier moment est très chère.

M^{me} Gauderlot indique que la dette augmente graduellement, mais avec en 2024 et 2025 une augmentation plus forte. Elle explique qu'en 2024 il y a, d'une part, une prise en compte des investissements dans l'éolien et, d'autre part, la perspective d'un partenariat. En 2025, il y a aussi une augmentation importante à cause du refinancement des 150 millions, lesquels avaient été levés en 2015 pour une période de dix ans. L'augmentation de la dette est due non seulement au programme d'investissement (lequel comprend aussi l'éolien à partir de 2024), mais aussi à l'enveloppe de 150 millions. Elle précise que, en fonction de l'évolution des taux, les SIG consolideront ladite enveloppe, par tranches, en fonction du volume et de l'évolution de la dette.

Un commissaire PLR demande quel est le modèle des taux d'intérêt prévu par les SIG.

M^{me} Gauderlot indique que les SIG se réfèrent à un taux d'intérêt moyen, sur la période, de 1,7% sur 2023. Elle explique que la tranche de 70 millions a été levée à 1,7% sur une durée de 20 ans.

Le commissaire PLR demande quand s'est déroulée la contractualisation.

M^{me} Gauderlot indique que la contractualisation s'est déroulée en juillet-août. Elle estime que cet emprunt a été particulièrement bien négocié, les collègues romands ayant levé, fin août, à un taux bien plus élevé.

Le commissaire PLR demande si les SIG pensent, réellement, pouvoir atteindre un taux d'intérêt moyen de 1,7% en 20 ans.

M^{me} Gauderlot rappelle que les taux d'intérêt sont toujours incertains. Lors de l'élaboration du budget 2023, avec le début de la guerre en Ukraine, les taux

avaient, certes, déjà augmenté, mais pas de manière aussi significative qu'à la fin du premier semestre. Elle précise que le marché est en train de se détendre et qu'ils ont choisi d'avancer avec une ligne de crédit évolutive et avec des taux plus courts se rapprochant de 1,7%. Ils ont choisi une politique de temporisation afin d'analyser l'évolution des taux. Elle précise qu'elle leur dira, l'année prochaine, si le taux devra être revu, étant précisé qu'il n'y a pas de signes qui indiquent, pour l'instant, que cela devra être le cas.

M. Balestra relève que les coupes du financement des investissements des SIG seront aussi à adapter en fonction de la réalité. Il rappelle que les SIG ont pris la décision d'être très stricts sur le budget de l'année d'après, d'esquisser le plan financier quadriennal et de revenir au Grand Conseil, chaque année, avec les corrections dudit plan financier, en fonction des prix d'achat des énergies et des prix de financement des investissements.

Le commissaire PLR demande si la commission peut avoir des esquisses, compte tenu de l'augmentation de la dette, des taux d'intérêt de la dette.

M^{me} Gauderlot répond que cela aura un impact sur le budget de l'année 2023.

M. Balestra dit que les SIG reviendront, l'année prochaine, pour leur donner des éléments plus précis à ce sujet. Il indique que ces prévisions ne peuvent pas être faites aujourd'hui.

Le commissaire PLR estime que les SIG peuvent dire ce qu'ils pensent être l'intérêt payé, puisque la dette double.

M. Balestra explique que la première chose qui a été faite est d'assainir l'entreprise, d'une part, en passant de 1,2 million à 400 millions et, d'autre part, en remboursant la caisse de pension. Les SIG ont, aujourd'hui, la volonté de construire les réseaux GeniLac et GeniTerre pour diminuer l'impact. Il relève toutefois que ces investissements ne sont pas des dettes mais des investissements, financés par des dettes, qui auront des revenus industriels. Il explique qu'il s'agit de se réendetter pour obtenir des résultats meilleurs.

Le commissaire PLR aimerait savoir, étant donné qu'ils ont parlé de TRI, si le taux d'intérêt, en général, doit être compris pour tout le monde, y compris pour le futur.

M^{me} Gauderlot précise que le calcul a été fait. *Elle n'arrive toutefois pas à y accéder, faute de réseau suffisant dans la salle.* Elle ajoute que les SIG enverront cette information, laquelle a été utilisée lors du conseil d'administration.

Une commissaire PLR demande si les SIG ont fait une projection au sujet des économies d'énergies.

M. Brunier explique que le programme éco21 a débuté il y a une dizaine d'années. Il dit que, l'année passée, 19 millions ont été investis pour baisser la consommation des habitants et des entreprises et, ainsi, baisser la facture. Ce problème continue et s'amplifie mais les SIG continuent de le dire à Berne. Selon lui, il y a encore du potentiel à Genève, étant donné que 50% des entreprises ne participent pas au programme éco21. Il précise qu'il y a une tendance à choisir les programmes avec un retour d'investissement rapide. Il rappelle que le prix de l'énergie est en train de diminuer, même s'il va rester très élevé. Il relève que Genève est le seul canton qui investit 19 millions par année pour cela. Selon lui, les autres cantons empochent cet argent sans mettre en place des programmes d'économies d'énergies sérieux, mise à part peut-être Zurich, Bâle, Lausanne et Yverdon. L'office fédéral concerné estime que 43% d'énergies pourraient être économisées sans diminuer le confort.

M. Balestra cite Julia Steinberger, membre du GIEC : *« au niveau des économies d'énergies, le canton de Genève et SIG ont plusieurs longueurs d'avance sur le reste du monde, pour répondre à l'urgence climatique »*.

Un commissaire UDC trouve que les SIG ont l'air d'avoir un plan précis et maîtrisé, malgré les incertitudes existantes. Il aimerait, premièrement, avoir des éclaircissements sur une éventuelle future pénurie d'eau. Deuxièmement, il aimerait avoir leur avis sur la pénurie d'électricité. A cet égard, il relève que les rénovations des centrales nucléaires ont pris du retard et posent des problèmes aux citoyens.

En ce qui concerne l'eau, M. Balestra dit que les prévisions de la Confédération indiquent, d'une part, que les barrages suisses sont remplis et, d'autre part, que le niveau des rivières est plus élevé que l'année dernière. Il relève que Genève a la chance d'avoir le lac Léman grâce auquel le canton ne manquera pas d'eau. S'agissant de la pénurie d'électricité, il relève qu'ils collaborent avec la Finlande, laquelle a la plus grosse production nucléaire, ce qui permettra de passer l'hiver. De plus, il indique que les Allemands ont renoncé à arrêter l'exploitation de leurs centrales nucléaires jusqu'en avril prochain, alors même qu'ils devaient les arrêter en septembre. Il indique que la France et l'Allemagne ont remis en action les centrales à charbon. Il pense dès lors pouvoir affirmer qu'il n'y aura pas de « blackout » et que la Suisse pourra éviter les délestages. Il relève qu'il est important d'éviter un « blackout », lequel coûterait, selon les économistes, de 7 à 9 milliards par jour. Cela représenterait, pour le canton de Genève qui représente 10% du PIB, 700 à 900 millions par jour.

S'agissant de l'eau, M. Brunier précise que le bassin du Genevois, région en développement, rencontre des difficultés, les nappes phréatiques étant basses et peu abondantes. Même si Genève est épargnée grâce au lac Léman,

les SIG feront quand même des campagnes sur l'eau puisque, lorsque les gens font attention à l'eau, ils se soucient des autres biens précieux. Concernant l'électricité, il pense qu'il n'y aura pas de pénurie cette année, même si le risque est élevé. Toutefois, selon lui, les entreprises doivent se préparer, notamment en cas de coupures. Il ajoute que les prochains hivers seront rudes et que la transition écologique n'est pas encore faite.

Le commissaire UDC aimerait savoir si les munitions dans le lac représentent un danger important, en particulier sur le réseau d'eau potable.

La présidente relève que c'est un sujet qui a déjà été traité à la commission de l'environnement.

M. Brunier explique qu'il y a un danger maîtrisé. Le canton, les autorités fédérales et les SIG sont mobilisés afin de trouver des solutions. Il admet que, si rien n'était fait, cela pourrait être problématique.

Un commissaire PLR a une question sur la capacité du canton en matière de personnel et de matériaux à réaliser la transition. Il demande quelles seraient les mesures les plus efficaces pour que les gens fassent les investissements nécessaires, engagent du personnel et les forment. Il demande s'il serait mieux de laisser un fonds ou d'engager des gens avec des subventions.

M. Balestra indique que l'enveloppe des bâtiments ne fait pas partie de la convention d'objectifs que les SIG ont signée avec l'Etat de Genève. Il rappelle que les SIG ont pour mission de délivrer 0 émission. Selon lui, cela ne concerne pas l'enveloppe des bâtiments mais c'est une décision purement politique. Il admet que la rénovation des bâtiments a du retard, mais, selon lui, les SIG ne peuvent rien y faire.

M. Brunier relève qu'il faut donner du sens à la formation et réfléchir à rendre ces professions plus attrayantes afin d'inciter les jeunes à se former dans ces domaines : par exemple, peu de jeunes sont intéressés par le métier de chauffagiste.

La présidente dit à au commissaire PLR qu'elle ne souhaite pas débattre sur le projet de loi traité la semaine passée.

M. Balestra indique que le réseau se développera en même temps que l'évolution des constructions à Genève, et, essentiellement, dans des immeubles modernes qui seront aux normes.

M. Brunier relève que les SIG travaillent en coordination avec les chauffagistes et les électriciens à Genève. Il précise que les SIG s'occupent de faire les autoroutes de la thermie alors que le tissu économique genevois développe le lien avec les appartements.

La présidente relève que cette question dépend plutôt du Grand Conseil, celle-ci étant politique.

Un commissaire MCG a une question s'agissant des investissements *Smartcity*, lesquels augmentent de plus en plus. Il demande si les SIG continuent d'investir dans la fibre optique.

M. Brunier indique que les SIG garantissent le minimum en s'assurant que le réseau reste en état. Il signale que l'augmentation est liée, d'une part, à l'électromobilité sur la voie publique, celle-ci étant une demande fixée par la convention d'objectifs, et, d'autre part, à la loi sur l'énergie, laquelle requiert la mise en place de compteurs intelligents.

Le commissaire MCG demande s'il y a des bornes électriques.

M. Balestra rappelle que les SIG respectent les objectifs formulés dans la convention d'objectifs, laquelle prévoit 16 millions pour les bornes dans le secteur public.

Un commissaire EAG dit qu'il a constaté que le glacier d'Aletsch avait diminué de 6 mètres. Il relève que les spécialistes disent qu'en 2050 ce glacier aura totalement disparu et que, en conséquence, l'eau du lac Léman disparaîtra. Il demande si les SIG ont envisagé de faire quelque chose d'ici 2050.

Selon M. Balestra, le remplissage des lacs ne dépend pas seulement de la fonte des glaciers. Il explique que, selon Paul Ricard, le volume d'eau tombant chaque année est constant. C'est la capacité à la récupérer qui est parfois problématique. M. Balestra affirme que les rivières de ruissellement qui alimentent les barrages alpins seront suffisantes. Le Rhône et le lac ne diminueront pas. Il est convaincu, d'une part, que le volume d'eau, grâce aux pluies, reste constant et, d'autre part, que les barrages ne dépendent pas de la fonte des glaciers.

Un commissaire S signale qu'une pompe à chaleur devait être installée, depuis un an, à Lancy. Il demande qui est fautif, entre les SIG ou le canton.

Les auditionnés disent qu'ils ne savent pas, mais indiquent qu'ils peuvent se renseigner.

Le commissaire S souhaite parler de la tarification de l'électricité échelonnée. Il relève que certaines personnes utilisent peu d'électricité, alors que d'autres l'utilisent de manière plus superflue. Il demande alors aux auditionnés s'il serait envisageable de mettre en place une tarification progressive en fonction de l'utilisation de l'électricité.

La présidente indique que cette idée correspond à un projet de loi du PDC.

M. Balestra indique que les règles fédérales ne permettent pas de différencier les prix en fonction du volume.

M. Brunier ajoute que c'est une décision politique et pas une décision des SIG. Il explique que les SIG ont assoupli les règles concernant les coupures.

Le commissaire S souhaite avoir des informations sur les taux de remplacement des transformateurs dans les budgets.

M. Brunier explique qu'ils sont à 100 millions par année en ce qui concerne l'entretien des ouvrages et des usines. Il assure que les SIG n'ont jamais fait des économies sur la fiabilité. Cependant, il précise que les matériaux sont aujourd'hui de moins bonne qualité : en particulier, les réseaux ne durent pas aussi longtemps qu'avant.

Un commissaire UDC souhaiterait avoir l'avis des SIG sur le prix de l'eau et de l'électricité, à Genève, en comparaison des autres cantons.

M. Brunier explique que les SIG essaient d'être dans les cinq villes les plus compétitives de la Suisse. Ils sont toujours dans les trois, voire les cinq villes les plus compétitives.

La présidente indique que la commission a bien reçu la réponse des SIG et les remercie. Elle demande aux députés si ceux-ci ont des questions à ce sujet.

Un commissaire S relève qu'il y a eu des initiatives cantonales et fédérales pour une contre-ouverture du marché libéralisé. Il aimerait savoir si ce sont les SIG, en tant que collectivité publique, qui sont allés vers les communes, ou si c'est sous la pression des communes et des entités publiques autonomes que les SIG ont été obligés, pour conserver une part du marché, de proposer cela.

M. Brunier estime que cette histoire commence à dater et qu'elle n'a que peu d'utilité. Il dit qu'il ne comprend pas pourquoi les SIG auraient provoqué cela. Il explique que la loi prévoyait que, dans les cinq ans, tous les gros consommateurs, soit ceux qui consommaient plus que 100 000 kW, avaient l'obligation de passer au marché. La loi a ensuite été révisée et cette obligation a disparu. De ce point de vue, il est vrai de dire qu'à l'époque les SIG allaient vers les clients pour les inciter à passer au marché. Il explique qu'il y avait même des primes de transfert. Il précise qu'ils vont envoyer, à la commission, la lettre et la présentation de l'époque. Il explique que plusieurs personnes se sont dirigées vers le marché parce qu'elles croyaient que c'était obligatoire ou parce que le marché était plus avantageux.

La présidente serait intéressée de voir ces lettres.

Le commissaire S dit qu'il est gêné par le fait que les propriétaires des services industriels soient allés jusqu'à mettre en péril la politique. Ce sont les petites entreprises qui doivent supporter la concurrence de la grande structure.

M. Balestra indique que c'est un choix politique qui a été fait à une période où la loi disait que tout le monde devait faire la transition dans un délai de cinq

ans. Pour lui, on ne peut pas reprocher à des opérateurs clients d'avoir respecté les règles de la Confédération.

M. Brunier explique qu'aujourd'hui ils reçoivent des offres de certains producteurs valables quelques heures, voire quelques jours, ce qui est problématique.

Un commissaire EAG indique qu'il souhaite voir les conventions qui ont été signées, plutôt que les slides qui ont été montrées.

M. Brunier dit qu'il faut demander ladite convention à la Ville de Genève.

Le commissaire EAG indique qu'il l'a fait, mais qu'il ne l'a pas reçue. Il relève que la taxe d'occupation du domaine public va augmenter parce que le réseau d'électricité augmente. Il demande dès lors aux auditionnés s'ils n'auraient pas intérêt à trouver un autre système plus égalitaire sur l'utilisation du domaine public.

M. Brunier dit que ce n'est pas le résultat des négociations. C'est l'application d'une loi.

Le commissaire EAG indique que la Ville de Genève perd en payant l'électricité à un prix coûteux, mais gagne plusieurs millions sur l'augmentation du domaine public. Il trouve que ce système n'est pas juste.

Le commissaire EAG souhaite aborder le système de l'électricité du marché. Il demande comment fonctionne la bourse du marché libre et qui sont les actionnaires.

M. Brunier répond qu'il n'y a pas d'actionnaires. Il explique qu'un site, avec plus de 100 000 kW annuels de consommation, est éligible pour passer au marché. Ce dernier peut ainsi choisir de rester au tarif ou d'aller au marché libre. Si le client choisit les SIG, un contrat est signé avec les SIG. Les SIG ont la tâche d'aller chercher l'énergie sur le marché à des prix compétitifs. Il insiste sur le fait que ce sont les règles élémentaires d'un marché.

Le commissaire EAG aimerait savoir qui sont les actionnaires de la bourse énergétique. Il affirme que ces bourses sont maîtrisées par de grandes multinationales, lesquelles se mettent parfois d'accord pour changer des indices.

M. Brunier indique que, dans certains cas, les SIG signent directement avec les producteurs : par exemple, il dit qu'ils ont signé avec les forces motrices valaisannes pour s'assurer d'avoir une énergie renouvelable et suisse. Dans d'autres cas, il explique que les SIG achètent sur des bourses, au meilleur prix. Il admet qu'il peut y avoir de la spéculation. En revanche, il précise que les SIG n'en sont pas responsables.

Le commissaire EAG sait que certains grands gouvernements, comme l'Espagne, taxent ces plus-values. Il sait qu'il y a un positionnement monopolistique qui permet de gagner des milliards. Il dit que les SIG devraient les alerter sur cette problématique.

M. Brunier admet que les prix sont très élevés. Il explique que la plupart du temps, c'est un marché qui est en bourse allemande.

M. Balestra rappelle que la communauté européenne a décidé d'annexer le prix de l'électricité sur le prix du gaz, puisque le gaz était la compensation de la non-production du renouvelable. Ce n'est donc pas un mécanisme boursier habituel. Il précise que ce n'est pas la responsabilité des SIG. Il rappelle que ces derniers sont opposés à la libéralisation de l'électricité, laquelle est, pour eux, une énergie stratégique que les Etats doivent distribuer à un prix correct à leurs industries. Pour les SIG, il y a une relation directe entre l'énergie et le PIB. Il rappelle que l'Allemagne voulait distribuer du gaz en Europe pour subventionner son industrie et prendre de la marge sur la distribution européenne. De plus, celle-ci prône l'orthodoxie financière des Etats alors qu'elle met 200 milliards d'euros pour subventionner son économie.

M. Brunier relève que le grand pouvoir du canton et des SIG est de produire des énergies localement. Selon lui, la production locale permet non seulement de créer de l'emploi mais aussi de faire de l'écologie.

M^{me} Gauderlot souhaite répondre à la question du commissaire PLR sur la sensibilité du taux d'intérêt. Elle explique que l'effet des nouveaux emprunts, sur le plan 2023-2027, est de 18 millions à hauteur de 90% sur les trois dernières années.

La présidente remercie les auditionnés et les libère.

Votes

1^{er} débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13189 :

Oui : 15 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 EAG)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

La présidente procède au vote du 2^e débat.

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté.

Art. 1 : pas d'opposition, adopté.

Art. 2 : pas d'opposition, adopté.

3^e débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 13189 :

Oui : 15 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 EAG)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13189 est accepté.

Annexe consultable sur internet :

Budget 2023 tel qu'approuvé par le conseil d'administration des SIG lors de sa séance du 30 juin 2022 :

<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13189.pdf>